# Rapport d'Activité 2017

Angers
ville inclusive

## Commission Communale pour l'Accessibilité

N° 10

angers.fr

# Sommaire


**Introduction** ..... **4**

**Commission Communale pour l'Accessibilité** ..... **5**
- 1- Données Générales **6**
- 2 - Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public – Ad'AP **8**
- 3 - Cadre bâti - logements **11**
- 4 - Voirie et espaces publics – bilan du PAVE **12**
- 5 - Parcs, jardins et paysages **16**
- 6 - Services de transports collectifs **17**
- 7 - Les groupes de travail de la CCA **19**

**L'action du service handicap Accessibilité** ..... **20**
**Enfance** ..... **23**
- - Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales 23
- - Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire 24
- - Temps d'Activités Périscolaires 25

**Culture** ..... **26**
- - Service ville d'Art et d'Histoire 26
- - Les musées d'Angers 27
- - Les Accroche-Cœurs 28
- - Tempo Rives 29
- - Offre culturelle angevine accessibles aux personnes déficientes visuelles **29**

**Administration Générale** ..... **30**
**Maison de l'environnement et du développement durable** ..... **31**
**Réunions Publiques** ..... **32**
**Evènements** ..... **33**
**Soutien à la vie associative** ..... **34**
**Le Conseil local des personnes en situation de handicap** ..... **35**
Focus : des outils pour vivre ensemble ..... **36**
**Politique d'emploi** ..... **37**

# Introduction

**La loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affirme un changement de regard porté par la société sur les personnes handicapées.
La loi repose sur quatre piliers :
• une définition du handicap qui, pour la première fois, intègre toutes les formes de déficience (physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique) et dépasse l'approche strictement médicale en soulignant le rôle de l'environnement dans la constitution du handicap ;
• l'instauration d'un droit à la compensation des conséquences du handicap, reposant sur « le projet de vie » de la personne handicapée ;
• l'accès des personnes handicapées à tous les droits fondamentaux reconnus aux citoyens : « accès de tous à tout » ;
• la mise en place d'une nouvelle gouvernance, associant étroitement les personnes handicapées et leurs représentants.

La grande innovation de cette loi réside dans son approche transversale de la problématique du handicap ; elle entend en effet couvrir tous les aspects de la vie des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

C'est dans cet esprit que le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité présente l'ensemble des actions de la Ville d'Angers visant à renforcer l'accessibilité de son patrimoine, de ses espaces publics et de ses services.

Impulsée par Françoise Le Goff, adjointe au Maire aux Solidarités Actives, Jean-Marc Verchère, adjoint à la Politique de Proximité, à la gestion de la Voirie, au Stationnement et aux Bâtiments, Claudette Daguin, Conseillère déléguée au Handicap et animée par le service Handicap Accessibilité, la mise en œuvre de la politique municipale s'appuie sur des relations privilégiées avec les associations de personnes en situation de handicap. Deux instances peuvent faire des propositions :
• La Commission Communale pour l'Accessibilité dresse l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, de l'offre de logements accessibles.
• Le Conseil local des personnes en situation de handicap travaille sur l'accessibilité citoyenne. Il aborde notamment la sensibilisation des Angevins au handicap, l'accessibilité numérique ou accompagne certains travaux de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Il a récemment rédigé un guide pratique  le guide Vivre ensemble avec ou sans handicap afin de donner à chacun des clefs pour accueillir et accompagner au mieux les personnes handicapées. Il a également décliné le guide en bande dessinée à destination des enfants de 7 à 12 ans : Handi'Cool. Il est l'organisateur de l'évènement Handi'n Angers en 2016.

L'action de la ville en matière d'accessibilité s'inscrit au cœur de ses politiques, mais également sur sollicitation des Angevins en situation de handicap pour lesquels des aménagements pour faciliter l'accessibilité peuvent être étudiés : feux sonores, abaissés de trottoir, places de stationnement adaptées …

Enfin, puisque les réponses techniques seules ne suffisent pas à améliorer la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap, le personnel municipal bénéficie également d'actions de formation spécifiques : connaissance des différents types de handicap, accueil des personnes handicapées…

Tous les services de la Ville s'investissent ainsi pour faire d'Angers une ville plus inclusive. Ce rapport présente les actions que certains d'entre eux ont menées en 2017.

Direction Santé Publique
2 bis rue des Ursules – 49000 ANGERS
Tél: 02 41 05 47 48
handicap.dsp@ville.angers.fr

# Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel n°10
Année 2017

**Rapport annuel de la Commission communale pour l'Accessibilité portant sur le logement et le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.**

## Sommaire


**1 - Données générales** ..... 6
1.1 - Cadre réglementaire 6
1.2 - Fonctionnement 7
**2 - Cadre bâti - Établissements Recevant du Public (ERP) : bilan Ad'AP** ..... 8
2.1 - Rappel méthodologique 8
2.2 - Mise en accessibilité et suivi des indicateurs : bilan 2017 8
**3 - Cadre bâti – Logements** ..... 11
3.1 - Le dispositif Accueil Habitat Adapté 11
3.2 - Informations complémentaires 11
**4 - Voirie et espaces publics : bilan du PAVE** ..... 12
4.1 - La phase de diagnostic (2009-2011) 12
4.2 - Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) : bilan 2017 12
**5 - Parcs, Jardins et Paysages** ..... 16
5.1 - Bilan Ad'AP 1 an 16
5.2 - Travaux réalisés 16
**6 - Services de transports collectifs** ..... 17
**7 - les groupes de travail de la CCA** ..... 19

# 1 Données générales

## 1.1 - Cadre réglementaire

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est issue de l'article 46 – loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées modifie le rôle et la composition de la CCAPH. Elle universalise l'expertise relative à l'accessibilité et crée la CCA en élargissant les compétences représentatives de ses membres.

Le cadre est défini ainsi :
Art. L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité [...] concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal.
Elle est également destinataire des documents de suivi [...] et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée [...] quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Pour les services de transport ferroviaire, la commission est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...] quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situés sur le territoire communal ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...].
La commission communale [tient] à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.
Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

### 1.2 - Fonctionnement

La Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville d'Angers a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007.
Renouvelée après les élections municipales de mars 2014 par délibération du 26 mai 2014, elle est composée de 14 membres (au 31 décembre 2017) :

Six élus :
- M. Christophe BECHU, Maire d'Angers,
- M. Jean-Marc VERCHERE, adjoint au Maire
- Mme Claudette DAGUIN, conseillère municipale
- M. Stéphane PABRITZ, conseiller municipal
- M. Richard YVON, conseiller municipal
- Mme Estelle LEMOINE - MAULNY, conseillère municipale

5 associations de personnes en situation de handicap :
- Surdi 49 pour les personnes sourdes et malentendantes
- Association Valentin Haüy pour les personnes non et mal voyantes
- L'UNAFAM pour les personnes en situation de handicap psychique
- L'Association des Paralysés de France (APF) pour les personnes en situation de handicap moteur
- Handicap Anjou pour les personnes en situation de handicap mental

1 association de représentants d'autres usagers de la ville :
- La CLCV

1 association de représentants des personnes âgées :
- Vie à Domicile

1 représentant du secteur économique:
- La CCI

Les services municipaux et le CCAS apportent leur aide technique et administrative aux membres de la Commission, qui peut également associer tout partenaire susceptible d'apporter une expertise nécessaire à ses travaux.
La Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie en plénière à 2 reprises en 2017 : le 14 mars et le 17 octobre. La réunion bilan de l'année 2017 s'est effectuée le 17 avril 2018.

# 2 Cadre bâti Établissements Recevant du Public (ERP)

## 2.1 Rappel méthodologique

### 2.1.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

Parmi les 300 ERP dont la Ville d'Angers est propriétaire, les ERP de 1ère à 4ème catégorie soumis à l'obligation de diagnostic ont été audités en 2009-2010.
Sur proposition de la CCAPH, la Ville d'Angers a également fait le choix d'auditer en 2011 certains établissements de 5e catégorie : Les établissements de vie citoyenne : mairies et maisons de quartier
Les établissements situés à proximité de la ligne de tramway, qui bénéficient d'une chaîne de déplacement améliorée.

**213 bâtiments diagnostiqués**
**1ere à 4ème catégorie : 150**
**5ème catégorie : 63**

Le diagnostic, réalisé par la société Accèsmétrie, a consisté en une visite du bâtiment permettant de relever les non conformités à la réglementation découlant de la loi du 11 février 2005. Chaque non-conformité est assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Elle permet d'établir un niveau de conformité du bâtiment et un coût estimé de mise en accessibilité.

**4 956 non conformités réglementaires ont été relevées**
**Indice initial de conformité réglementaire : 48%**
**Coût global de mise en accessibilité estimé en 2011 : 18 000 000 € TTC.**

### 2.1.2 Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Ces nouvelles dispositions accordent un délai dérogatoire de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) qui auraient dû être conformes le 1er janvier 2015, en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La demande d'approbation de cet Ad'AP a été déposée auprès du préfet du département de Maine et Loire le 8 octobre 2015 après délibération en conseil municipal le 28 septembre.

L'Ad'AP d'Angers concerne 279 ERP pour lesquels il reste des travaux à effectuer à partir de 2016 et 27 IOP (parcs, jardins et cimetières). L'agenda d'accessibilité a été programmé en trois périodes de 3 ans compte-tenu de la complexité du patrimoine et l'ampleur de certains travaux restants.

Méthode :
Pilotée par la direction Santé Publique (service Handicap Accessibilité) et la direction des Bâtiments, l'élaboration de l'Ad'AP s'est appuyée sur des modalités de concertation et de décision requises en interne et validées en Commission Communale pour l'Accessibilité.
Trois Ad'AP ont été déposés : pour la Ville d'Angers, pour le CCAS et pour Angers Loire Métropole.

La planification des travaux a donc été établi à partir de l'expertise de chaque direction, sa connaissance des orientations stratégiques, projets et usages des structures et en s'appuyant sur des critères, parmi lesquels :

- Les flux, l'usage et la fréquentation de l'établissement,
- Le service rendu et les projets liés à l'ERP
- le coût des travaux,
- la répartition géographique,
- l'accessibilité de l'environnement (transports en commun, voirie),
- la proximité des lignes de tramway (existantes et projetées).

Rôle de la CCA.
Les membres de la CCA ont été consultés à mesure des étapes de l'élaboration de l'Ad'AP.
Exemples :
- Les demandes de dérogations d'ascenseurs pour les écoles sont liées à la proximité d'établissements accessibles et à la disponibilité de salles rendues accessibles en rez-de-chaussée.
- Les églises sont actuellement toutes accessibles pour les messes de semaine et les messes du weekend. Les accès extérieurs sont traités. Les questions se posent sur la mise en accessibilité des escaliers intérieurs, accès aux autels, poignées de portes, accès aux sanitaires qui ne sont pas ERP.
L'installation de boucles magnétiques est à l'étude en fonction du flux et de la catégorie de l'église.
- Les taux d'accessibilité potentiellement atteignables qui restent extrêmement faibles (Maison de quartier des Banchais, 52%, locaux associatifs du Haras, 53%...) seront exclus s'ils ne facilitent pas l'usage du bâtiment.
- Des propositions visant à faciliter le service complèteront les solutions techniques.

### 2.2 Mise en accessibilité : Ad'AP : bilan 2017

Les travaux réalisés à année N font l'objet de la délivrance d'attestations à l'année N+1

| | |
|---|---|
| Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux initialement prévus à l'Ad'AP en 2017 | 24 |
| Cible réelle (ajustée en fonction des reports, réaffectation, ventes...) | 29 |
| Attestations acquises sans ou avec réserves admises<br>Attestations en cours d'obtention (délais administratifs) au 31 décembre 2017<br>Attestations sous réserves de contrôle prévu avant l'été 2018 | 11<br>11<br>7<br>Soit 29* |

*Les 29 attestations seront obtenues avant l'été 2018.

Au total, en 2017, 11 attestations ont été obtenues et 18 sont en attentes. Le retard pris en 2016 sur les « petits ERP » est rattrapé.
3 sites prévus en 2017 dans l'Ad'AP sont reportés :
- Les Salons Curnonsky sont reportés afin de garantir l'accueil de services municipaux pendant les travaux dans le hall de l'hôtel de ville : report 2019 (avec projet d'ascenseur dans le bâtiment principal)
- Cimetière de l'Ouest : report 2019 en lien avec les travaux plus globaux prévus pour le site.
- Théâtre Chanzy report après les travaux du Centre des Congrès (une rénovation totale du théâtre est prévue).

Quelques exemples de réalisations en 2017 :
- Elévateur des salles du Doyenné
- Rampe d'accès à la scène des greniers Saint Jean
- Rampe d'accès extérieure pour la Bibliothèque Saint Nicolas
- Elévateur pour accéder aux tribunes du Chabada
- Rampe d'accès extérieure pour les tribunes de la piscine Jean Bouin

• Synthèse : suivi de la mise en œuvre Ad'AP :

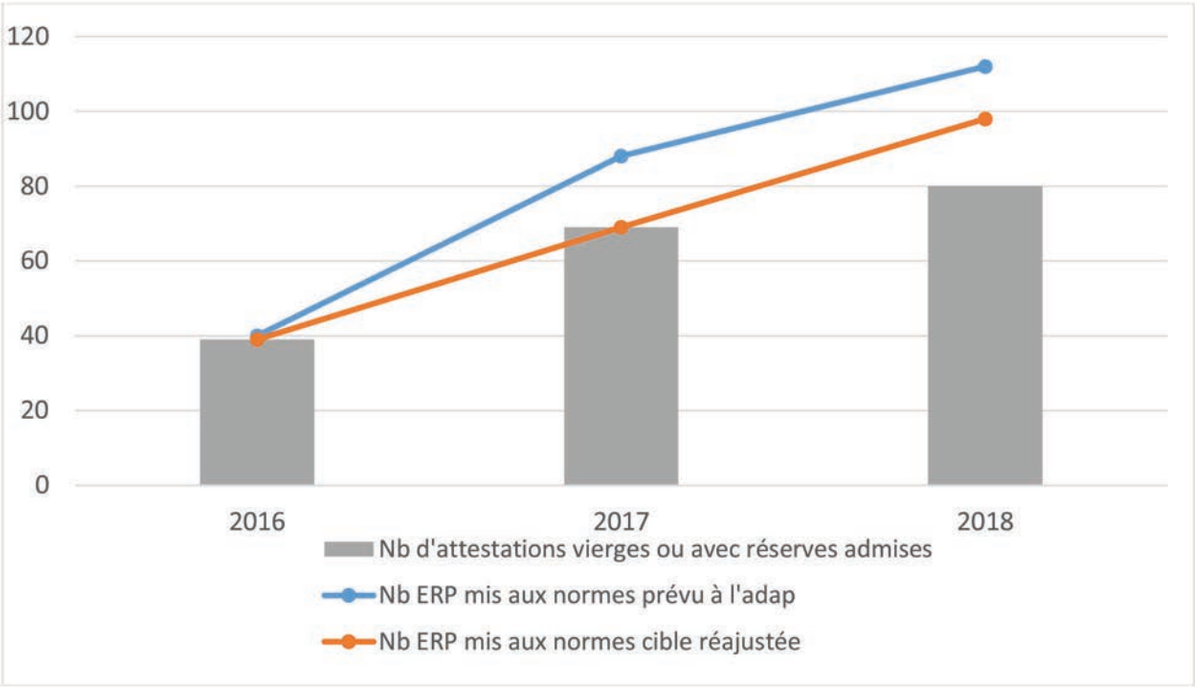


**Synthèse :**
**Au 31 décembre 2017 : 16 ERP sont neufs, 80 ERP existants disposent d'une attestation. Ceci porte à 96 le nombre d'établissements neufs ou réhabilités après permis de construire, respectant la réglementation de 2005.**

### Centre Communal d'Action Sociale :

L'Ad'AP du CCAS d'Angers concerne 10 ERP dont 8 sont propriété d'Angers Loire Habitat pour lesquels la prise en charge des travaux est répartie entre le bailleur et l'exploitant selon leur typologie. L'agenda d'accessibilité a été programmé en deux périodes de 3 ans.

| | |
|---|---|
| **Nombre d'attestations prévues à l'Ad'AP en 2017 CCAS** | **3** |
| **Attestation avec réserves** | 1 : PASS |
| **Contrôle en attente pour obtenir l'attestation avec réserves** | 2 : EHPAD Gaston Birgé et résidences autonomie Grégoire Bordillon et Saint Michel |

# 3 Cadre bâti – Logements

### 3.1 - Le dispositif Accueil Habitat Adapté

L'Accueil Habitat Adapté est un dispositif ouvert en juillet 2009, pour favoriser l'accès au logement social des personnes en situation de handicap et/ ou âgées en perte d'autonomie.
Né d'un partenariat entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, les bailleurs sociaux, les associations membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, le Centre Local de Coordination et d'Information (CLIC) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la mise en œuvre du dispositif a été confiée au Comité de Liaison des personnes en situation de Handicap (CLH).

Le dispositif Accueil Habitat Adapté est primé en 2014 dans le cadre du « recueil des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la Cité » par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et le ministère du Logement et de l'Egalité des territoires

Le service Accueil Habitat Adapté a pris fin, sous sa forme initiale, en mai 2014 avec la cessation des activités du CLH.
C'est donc naturellement que le service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole a repris les missions. Il est désormais l'interlocuteur possible des personnes en situation de handicap en recherche de logement en proposant un accueil attentif et facilitant dans le recueil et l'analyse des besoins. Par ailleurs, parallèlement à la mise en œuvre du dispositif Accueil Habitat Adapté, le fichier de gestion des demandes « Imhoweb » a développé sa prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.

### 3.2 - Informations complémentaires

Un recensement a été mené durant l'année 2012 par l'URPACT ; sur un échantillon représentant 1% du parc de logement social. L'outil utilisé pour ce recensement est un référentiel élaboré par l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de Loire et la MDPH 49. Cet outil classifie les logements en fonction de l'autonomie de l'usager.

Classification 1 : usager en fauteuil roulant en autonomie
Classification 2 : usager en fauteuil roulant avec aide
Classification 3 : personne âgée ou à mobilité réduite en autonomie
Classification 4 : personne âgée ou à mobilité réduite avec aide

Les résultats ont été diffusés en février 2013: sur 436 logements visités :
Classification 1 : 2 logements
Classification 2 : 62 logements
Classification 3 : 253 logements
Classification 4 : 68 logements

Le recensement n'ayant pas été fait sur l'ensemble du parc social et les bailleurs sociaux n'utilisant pas cet outil sur la gestion de leur parc, le recensement de l'offre de logement accessible sur le territoire n'est donc pas connu à ce jour.

Les bailleurs sociaux mènent d'autres actions pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées ou âgées en perte d'autonomie :
- adaptations à la demande des locataires (exemple pose d'une barre de maintien, d'un signal lumineux…),
- aménagements de logements existants pour des personnes en situation de handicap reconnu, menés en partenariat avec la MDA, dans le cadre de la convention bailleurs sociaux/Conseil Général,
- intégration des problématiques d'accessibilité dans le cadre des programmes neufs ou de réhabilitation (en y associant les services ville),
- développement de logements labellisés pour les seniors, impliquant des adaptations techniques du logement et des services de proximité appropriés.

# 4 Voirie et espaces publics : bilan du PAVE

### 4.1 - La phase de diagnostic (2009-2011)

L'espace public de la Ville d'Angers comprend 400 km de voirie communale, 180 km de cheminements dans les parcs et jardins et un grand nombre d'installations ouvertes au public (3 cimetières, 36 sanitaires publics, 204 cabines téléphoniques…), ce qui excluait un diagnostic initial exhaustif.

Les itinéraires à diagnostiquer ont donc été priorisés selon 2 critères : l'accès aux transports et la proximité géographique, pour permettre aux personnes d'accéder aux commerces et aux services au sein de leur quartier.

Le diagnostic, réalisé par la société SCE, a consisté en un relevé sur le terrain des non conformités réglementaires, dont les indicateurs étaient déclinés en 3 niveaux : conforme, non conforme, non accessible. Chaque non-conformité était assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Ceci permet d'établir le coût estimé de mise en accessibilité. Le diagnostic des itinéraires priorisés (124 km de voirie et 3 jardins) a été effectué en 4 phases achevées fin 2011.

### 4.2 Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) :

Le PAVE a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 novembre 2011. Il résulte d'une démarche :
- transversale impliquant de nombreux acteurs municipaux (Voirie, Parcs Jardins et Paysages, Bâtiments et Patrimoine Communautaire, Mission commerce et artisanat…)
- concertée avec les différents schémas (accessibilité des transports, plan de déplacements urbains) mais aussi
- avec les associations de personnes en situation de handicap.

Outil dynamique évalué annuellement, il comprend des fiches actions techniques et des objectifs généraux, plus transversaux. Il est notamment le support de communication des mises en accessibilité annuelles de l'espace public.

Le PAVE est organisé en 6 objectifs techniques et 5 objectifs généraux :

**Objectifs techniques :**

1. Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien
2. Améliorer l'accessibilité des abords des Établissements Recevant du Public municipaux
3. Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté
4. Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)
5. Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap
6. Actualiser la base de données accessibilité

**Objectifs généraux :**

1. Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap
2. Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité
3. Sensibiliser les usagers du domaine public
4. Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux
5. Évaluer les actions menées

avant

après

# PAVE : bilan 2017 des Objectifs techniques :

## 1- Améliorer l'accessibilité lors des programmes neufs et d'entretien et répondre aux demandes d'aménagements des angevins en situation de handicap

Aménagement du cheminement des piétons, correction des dévers des trottoirs, aménagement ou création de passages piétons, création de stationnements adaptés, mise en conformité des quais bus...

L'amélioration des conditions d'accessibilité de l'espace public ne se fait pas au travers d'une enveloppe budgétaire dédiée, mais est prise en charge par chaque opération ou chaque politique menée par la direction de la voirie. Qu'il s'agisse de :
• Réfections des trottoirs,
• Plan Urgence Voirie,
• Plan Places,
• Petits aménagements.
L'amélioration des conditions de l'accessibilité est à chaque fois prise en compte. Ce bilan permet de mettre en évidence cet engagement de la direction de la Voirie pour l'accessibilité au bénéfice de tous les angevins.

**Méthode :**
• Pour certains projets d'aménagement ou et de réaménagement de l'espace public la direction de la Voirie s'appuie sur l'expertise de la direction Santé Publique (Handicap Accessibilité).
• Selon les besoins, la direction de la Santé Publique peut consulter les associations.
• Des rendez-vous sont organisés avec ces trois entités pour organiser certains travaux.

**Principales opérations engagées en 2017**
• Carrefour Rameau (réfection complète)
• Rue de la Chambre aux Deniers (réfection complète)
• Boulevard Marc Leclerc (réfection partielle)
• Square du général Sikorski (aménagements ponctuels)
• Square Maximilien Bastard (aménagements ponctuels)
• Rue Waldeck Rousseau (aménagements ponctuels)
• Rue Toussaint (réfection complète)
• Rue Louis Gain (aménagements ponctuels)
• Avenue René Gasnier (réaménagement du carrefour à feux avec les rues Eichmann et Raphaël Berry)
• Rue Saumuroise (réfection complète)
• Boulevard Pierre de Coubertin (aménagements ponctuels)

**Création de surbaissés de bordures et pose de bandes d'éveil de vigilance:**
• Avenue Besnardière, Rue Hyppolite Maindron, Rue de Bel Air, Rue Louis Gain,
• Rue Waldeck Rousseau, Rue de Roc Epine, Rue des Rêveries, Rue des Gouronnières,
• Boulevard Albert Camus, Rue de la Mare, Rue des Petites Pannes,
• Rue de l'Orangerie, Boulevard Robert d'Arbrissel, Rue de la Meignanne, Rue Marc Chagall,
• Rue Simone de Beauvoir, Rue de Nazareth, Rue André Gide,
• Square Flora Tristan, Boulevard Daviers, Boulevard Mirault, Rue de Belfort, Square du général Sikorski, Rue Ménélik

**État des lieux en Signalisation Lumineuse Tricolore au 31 décembre 2017 :**
Parc actuel total = 719 traversées à feux dont :
• 567 traversées équipées de feux sonores, (79% des traversées)
Pour améliorer l'accessibilité, les signaux pour piétons ont été remplacés par des signaux lumineux et sonores. Ainsi, la hauteur des signaux a-t-elle été réajustée ainsi que les implantations des mâts. Des signaux de rappel de traversée piétonne (A13B lumineux) ont été ajoutés.
• Boulevard du général Charles De Gaulle
• Place de l'Académie
• Avenue René Gasnier, Rue du Capitaine Echeman, Rue Raphaël Berry (nouveau carrefour, anciennement carrefour giratoire)
• Carrefour Rameau (réaménagement total)

**Pose de Bande d'Aide à l'Orientation :**
• Carrefour Rameau
• Esplanade de la Gare (en étude)
• Place du Ralliement (les associations proposent la suppression de la bande existante).

## 2 - Améliorer l'accessibilité des abords des ERP municipaux

Les interventions portent sur les abords des établissements neufs et ceux qui font l'objet de travaux d'accessibilité. Le cheminement est identifié depuis l'arrêt de transport en commun ou le stationnement adapté le plus proche et les interventions sont programmées en fonction des non-conformités relevées dans le diagnostic accessibilité.

## 3 - Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté

• Création de 34 places en 2017.
• Au 31 décembre 2017 : 1053 places disponibles sur le territoire angevin.
• Les places sont recensées et géolocalisées sur le site www.handicap.fr par la direction de la Voirie (mise à jour des informations 2 fois par an en juin et décembre).

## 4 - Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)

Parcs publics et cimetières :
Voir chapitre Parc, Jardins et Paysages.

Propreté publique :
Le parc de sanitaires publics de la Ville d'Angers est constitué d'une trentaine de blocs installés sur le domaine public. Depuis 2002, les sanitaires installés sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Leur accès est gratuit. Une cartographie de l'ensemble du parc de sanitaires publics a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville : www.angers.fr/vie-pratique/propreté-déchets/sanitaires

### Gestion des déchets :

Les conteneurs développent leur accessibilité aux personnes en situation de handicap. L'usage est facilité notamment pour les personnes déficientes visuelles par la pédale de couleur du container d'ordures ménagères ainsi par que la plate-forme piétonnière de teinte mat. Pour information, la couleur de la pédale va passer du jaune au orange, et ce afin de différencier le conteneur « ordures ménagères résiduelles » du conteneur « Tri ».
Actuellement 30 conteneurs ordures ménagères résiduelles de ce type sont installés sur Angers.
Chaque aménagement tient compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces recommandations s'appuient sur la règlementation relative à l'accessibilité en vigueur et sont complétées par des recommandations liées à la qualité d'usage.

## 5 - Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap

Près de 60 demandes individuelles ont été traitées concernant majoritairement des demandes de création de places de stationnement adapté en proximité du lieu de vie, des demandes de maintien d'accessibilité en période de travaux, des demandes de renfort du confort d'usage de rues ou trottoirs.

### Mise à disposition des télécommandes de déclenchement des balises sonores (service handicap - Accessibilité)

- 16 nouvelles personnes ont bénéficié d'un prêt de télécommande. Parmi elles, 8 ont été accompagnées par une instructrice de locomotion à l'Institut Montéclair.
- un mode d'emploi a été créé afin d'utiliser la télécommande pour les dispositifs sonores.

Au total, 92 personnes disposent d'une télécommande prêtée par la Ville d'Angers.

## 6 - Actualiser la base de données accessibilité

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole se sont dotés d'un nouvel outil de Système d'Information Géographique fin mai 2012 : les données issues du diagnostic accessibilité servent de données tests pour le paramétrage des nouvelles fonctionnalités par les services informatiques.
La mise à jour des données est en cours par les services techniques.
Cette base de données facilitera la planification des interventions, la mise à jour des données. Leur communication sous forme simplifiée aux Angevins est à l'étude. Ils y trouveront des indications sur l'accessibilité de tous les maillons de la chaîne de déplacement : espace public, arrêts de transports en commun et stationnement en proximité immédiate des ERP municipaux.

## PAVE : bilan 2017 des Objectifs généraux :

**1 - Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap**

Formations pour les agents de la direction de Bâtiments et du Patrimoine Communautaire (responsables et agents d'interventions) en partenariat avec le bureau de contrôle VERITAS pour affiner les connaissances réglementaires en matière d'accessibilité des ERP et leur application dans l'usage.

Conception de référentiels d'accessibilité d'aménagement des espaces publics, enrichissement de cahiers des charges, création d'outils. Exemples :
- enrichissement des cahiers de prescription des différentes directions contenus dans la Charte du Paysage Urbain,
- travail avec les directions des Parcs, Jardins et Paysages et de la Voirie pour du mobilier accessible : bancs, arceaux vélos
- préconisations pour l'installation des feux sonores,

**2 - Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité**
- Développement des Ateliers mobilités pour informer des conditions d'accessibilité des transports collectifs.

**3 - Sensibiliser les usagers du domaine public**
- Diffusion du guide vivre Ensemble avec ou sans handicap (500 exemplaires diffusés en 2017).
- Diffusion de la bande dessinée Handi'Cool visant à sensibiliser les enfants de 7 à 12 ans.

**4 - Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux**
- Après une co-organisation avec la CCI d'une information sur les Ad'AP en 2015, pas d'action collective en 2017.

La CCA tient à jour la liste des Ad'AP et des attestations d'accessibilité qui lui sont adressées et permet ainsi de valoriser les ERP accessibles.

**5 - Évaluer les actions menées**
Un point étape et un bilan annuel sont présentés tous les ans en CCA.

place Saint Léonard

## Parcs, jardins et paysages

### 5.1 - Report des attestations prévues en 2017 sur l'année 2018

| Année | IOP | Type de travaux |
|---|---|---|
| **2016** | Jardin de l'Arceau<br>Jardin des plantes<br>Parc de la Chalouère<br>Jardin F. Mitterrand<br>Parc Desjardins<br>Parc H. de la Rousselière<br>Parc de la Claverie<br>Promenade J. Turc<br>Parc du Haras<br>Parc d'Ollone<br>Parc du Pin<br>Jardin du Musée des BA<br>Parc du Hutreau<br>Jardin de la Roseraie<br>Parc de l'Arboretum<br>Jardin de la Madeleine<br>PJ Villechien<br>La coulée verte<br>Parc du Vallon<br>Parc Demazis | Attestations accessibilité<br>pour<br>Allées principales<br>Entrées principales |

### 5.2 Travaux de mise en accessibilité

Cimetière de l'Ouest : poursuite des aménagements en prévision de travaux plus important en 2019

# 5 Services de transports collectifs

**Mise en accessibilité du réseau Irigo - Rapport d'activité 2017**

Le Schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs voté en février 2009, actualisé fin 2015 avec l'Agenda d'accessibilité programmée, constitue l'outil de programmation sur plus de 10 ans utilisé pour adapter le réseau Irigo aux personnes en situation de handicap

### 6.1 - L'acquisitions/rénovation des bus accessibles

Programme :
Les bus neufs sont systématiquement accessibles, avec plancher bas et 2 places pour fauteuil roulant.
Les bus rénovés à mi-vie sont adaptés avec l'aménagement d'une place pour personne en fauteuil roulant, une rampe d'accès et le changement de livrée intérieure (couleurs plus contrastées).

En 2017 : acquisition de 4 bus neufs standards accessibles et 3 bus neufs articulés
Bilan total au 31/12/16 pour le parc bus :
- 71 bus neufs standards accessibles (69,2% des bus)
- 76 bus articulés accessibles (100% des bus)

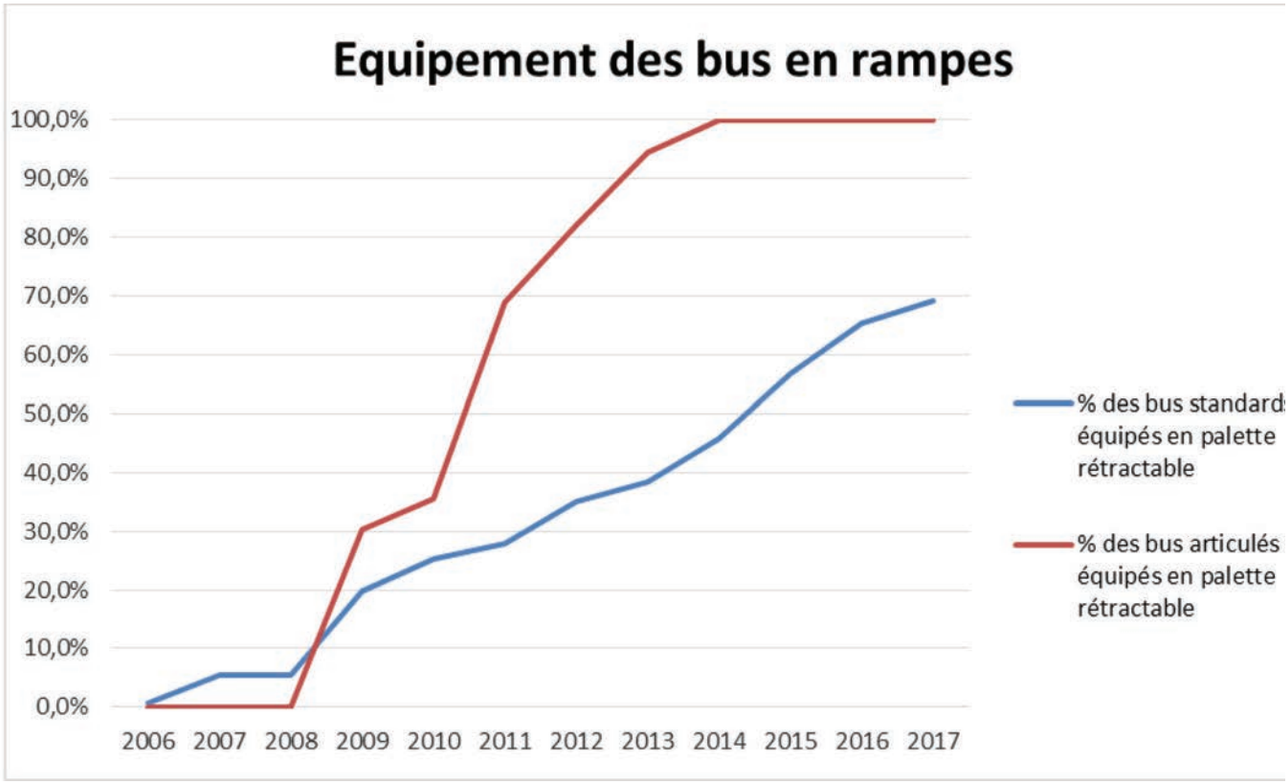


### 6.2 - L'aménagement des arrêts accessibles

Les arrêts sont traités ligne par ligne, en commençant par les lignes les plus utilisées. Des arrêts sont également aménagés lors des nouvelles opérations urbaines et lors de la rénovation des voiries.
Ainsi : la ligne A de tramway, le réseau de bus Métropole lignes 1, 2, 3, 4, 5, 8, 12 et 14 sont commercialement accessibles, soit plus de 75% des montées/descentes du réseau. 536 quais ont été aménagés sur ces lignes.

Aménagement des arrêts suivants en 2017 :
35 quais

- Ligne 8 sud à Angers (rue Barra)
- Début des travaux sur les lignes 6 et 11 (Lac de Maine – Bouchemaine) et arrêts scolaires sur le secteur Coubertin/ Millot et Montreuil Juigné, ainsi que les arrêts des quartiers Chesnaie et Guillebotte
+ 19 quais sur des lignes déjà accessibles
Budget : 660 000 €

Mise en service commercial accessible de la ligne 6 en sept 2017

### 6.3 - La mise en service commercial des lignes accessibles

Réalisation à fin 2017 : 730 quais (365 arrêts sur un total de 520 arrêts urbains)
Détail :
Nombre d'arrêts mis à niveau sur lignes accessibles (1 arrêt = 2 quais)
Nombre d'arrêts accessibles cumulés (1 arrêt = 2 quais)

| | Nombre d'arrêts accessibles cumulés (1 arrêt = 2 quais) | Lignes accessibles |
|---|---|---|
| 2010 | 34 | Ligne 5 |
| 2011 | 85 | Lignes A, 2, 5 |
| 2012 | 110 | Lignes A, 1, 2, 5, 14 |
| 2013 | 145 | Lignes A, 1, 2, 4, 5, 14 |
| 2014 | 171 | Lignes A, 1, 2, 4, 5, 14 |
| 2015 | 250 | Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 14 |
| 2016 | 268 | Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 8, 12, 14 |
| 2017 | 295 | Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 14 |
| | + 70 arrêts mis à niveau sur d'autres lignes | |
| | soit 365 arrêts | |

### 6.4 - Actions complémentaires :

- Autocité + : Mise en service d'une voiture adaptée pour le transport de personnes en situation de handicap en autopartage à côté de la station tramway St Serge Université

Le service de transport adapté (Angers Loire Handicap Transport) dispose d'une flotte de 15 minibus et d'1 kangoo adapté. Avec 1500 personnes inscrites, ses véhicules effectuent environ 60 000 voyages par an.

L'adaptation de l'information
• Annonces sonores dans les bus– enregistrement et diction par un comédien professionnel pour qu'elles soient plus audibles
• Généralisation de l'installation d'une prise jack sur les distributeurs de tickets aux stations tramway et bus.
• L'information des usagers : les distributeurs de titres sont utilisables par les personnes non ou malvoyantes. 100% des bus et tramway sont équipés d'annonces sonores et visuelles prévenant de l'arrivée aux arrêts (amélioration nécessaire pour une meilleure adaptation des annonces au niveau sonore ambiant).
• Des fiches horaires des lignes accessibles précisant les arrêts aménagés et un guide sur l'accessibilité sont disponibles.
• Poursuite de la démarche « qualité de service » (confort de conduite, accostage précis aux quais…) débutée en 2014.

# 6 Les groupes de travail et consultation de la CCA en 2017 :

- **Transports :**
  - Accessibilité de la ligne B du tramway
- **ERP :**
  - Accessibilité du Hall de l'Hôtel de ville
- **Espaces publics :**
  - Bandes d'Eveil de Vigilance et bandes d'aides à l'orientation pour les secteurs Rameau, St Léonard, Ralliement, Gare

# L'Action du service Handicap - Accessibilité

**Le service Handicap – Accessibilité** est composé d'un responsable, d'une ergothérapeute et d'une secrétaire - assistante. Il met en œuvre la politique municipale en faveur des personnes en situation de handicap.
Ses acteurs travaillent en partenariat étroit avec l'ensemble des services municipaux, les associations de personnes handicapées et les opérateurs locaux du champ du handicap, pour rendre la ville plus inclusive (développer l'accessibilité technique et favoriser l'inclusion citoyenne) et favoriser ainsi la citoyenneté et la participation sociale des usagers quelles que soient leurs différences (motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique, cognitive, culturelle, d'âge...).

**Finalités :**
**Le service Handicap Accessibilité œuvre pour :**
- Favoriser l'inclusion et la participation sociale des personnes en situation de handicap
- Développer l'accessibilité et la qualité d'usage de la ville d'Angers : ses services, son patrimoine et ses évènements.

**Pour les atteindre, il décline 4 objectifs opérationnels** qui permettent l'orientation de ses actions :

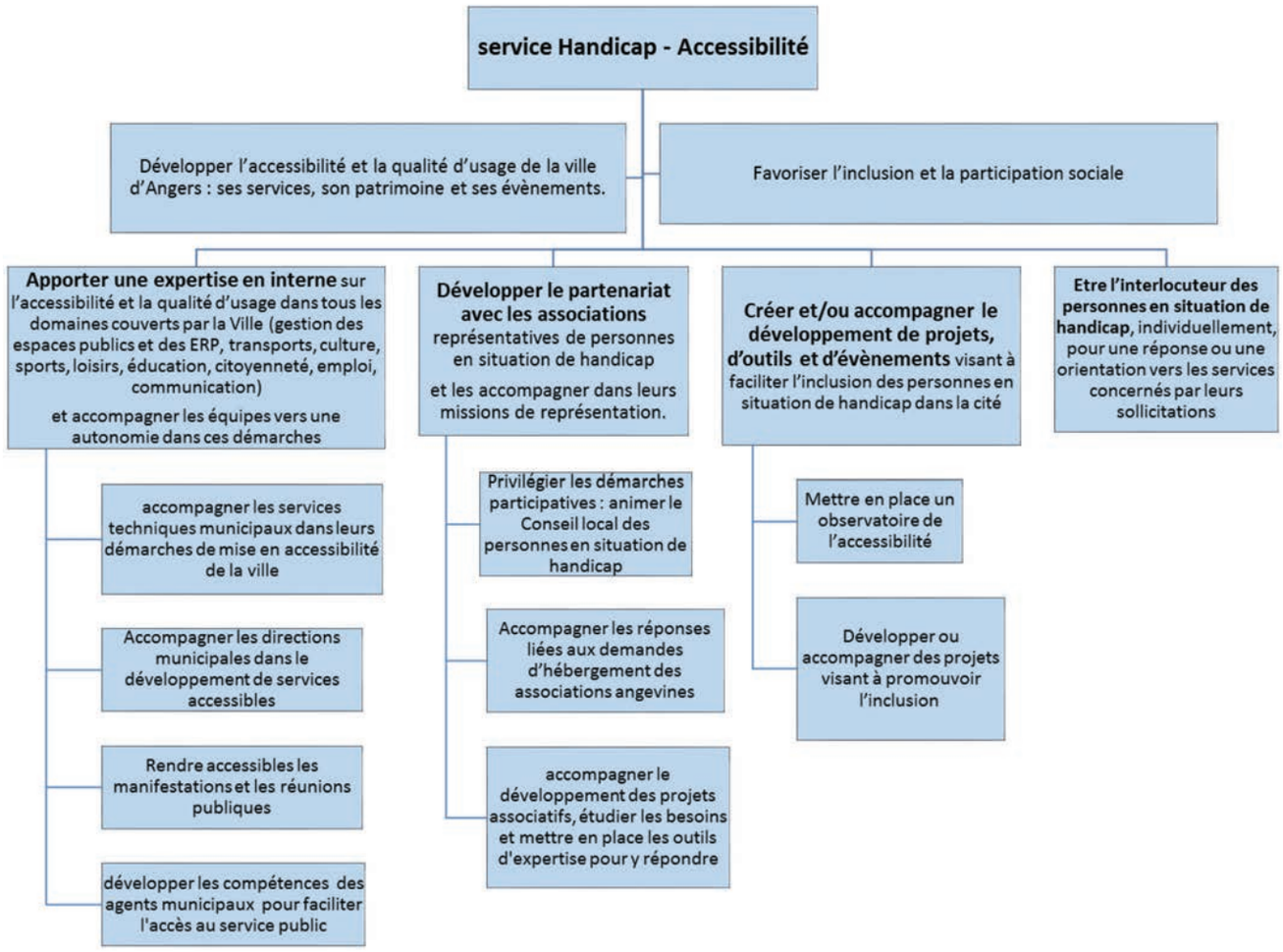

**I - Apporter une expertise en interne sur l'accessibilité et la qualité d'usage dans tous les domaines d'intervention de la Ville (gestion des espaces publics et des ERP, transports, culture, sports, loisirs, éducation, citoyenneté, emploi, communication) et accompagner les équipes vers une autonomie dans ces démarches**

**Chantier I-1 : accompagner les services techniques municipaux dans leurs démarches de mise en accessibilité de la ville**

• concevoir des référentiels d'accessibilité d'aménagement des espaces publics, enrichissement de cahiers des charges, création d'outils
• s'assurer de la prise en compte des normes d'accessibilité et de la notion de haut confort d'usage dans les projets d'aménagement (ERP, espace public, voirie, transports,...)
• développer des outils de programmation et de suivi favorables au développement de l'accessibilité (Ad'AP, PAVE)
• assurer une veille réglementaire et la diffusion d'informations aux services
• animer la Commission Communale pour l'Accessibilité

**Chantier I-2 : Accompagner les directions municipales dans le développement de services accessibles**

• concevoir des référentiels d'accessibilité
• développer les moyens d'assurer un accueil adapté aux publics quels que soient leurs besoins

**Chantier I-3 : rendre accessibles les évènements municipaux et les réunions publiques**

• garantir l'accessibilité des réunions publiques en formant les acteurs municipaux et en étant ressource

**Chantier I-4 : sensibiliser le personnel municipal, développer les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service public**

**II- Développer le partenariat avec les associations représentatives de personnes en situation de handicap et les accompagner dans leurs missions de représentation (instances participatives, sollicitation d'expertises, développement d'évènements...)**

**Chantier II-1 : Privilégier les démarches participatives**

• Animation d'instances participatives : Le Conseil Local des personnes en situation de handicap et la Commission Communale pour l'Accessibilité
• assurer le lien entre le Conseil local et la Commission Communale pour l'Accessibilité
• animer des groupes de travail à la demande du Conseil local ou de la Municipalité

**Chantier II-2 : Accompagner les réponses liées aux demandes d'hébergement des associations angevines**

• Réaliser un diagnostic des associations « handicap » logées par la Ville
• Analyser les possibilités de rapprochement et de mutualisation pour une réponse plus qualitative

**Chantier II-3 : accompagner le développement des projets associatifs, étudier les besoins et mettre en place les outils d'expertise pour y répondre**

• Contribuer au fonctionnement de l'association par l'apport de subventions
• Faciliter la mise en œuvre de projets par l'apport de subventions exceptionnelles
• Accompagner le développement de projets par un soutien méthodologique et / ou logistique
• Soutenir l'organisation d'évènements (Aides logistiques, méthodologique et technique)

**III - Créer ou accompagner la création d'outils visant à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Cité (guide du vivre ensemble, cartographie, répertoire des services, programmation culturelle...)**

**Chantier III-1 : mettre en place un observatoire de l'accessibilité**

**Chantier III-2 : Développer ou accompagner des projets visant à promouvoir l'inclusion**

Ainsi, le service Handicap Accessibilité accompagne-t-il les services en animant le groupe des référents handicaps, en réalisant des diagnostics et en concevant des référentiels selon les besoins des services et en organisant des formations pour contribuer à accroître les compétences des agents de la collectivité.

**• Animer le groupe des référents handicap**
Des acteurs municipaux issus de différents services (techniques, culture, administration générale,…) se réunissent régulièrement afin de favoriser une démarche transversale et intersectorielle au sujet de l'accessibilité et de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap. Ces échanges permettent d'inscrire la problématique de l'accessibilité dans les projets municipaux, de communiquer sur les initiatives prises par les services, d'organiser des groupes de travail sur des problématiques communes, de diffuser l'information. Le groupe des référents handicap est également un support pour disposer d'une équipe ressource rassemblant des expertises différentes.

**• Concevoir des référentiels d'accessibilité**
En 2017 : expertise sur de nombreux projets d'aménagements (ERP, espaces publics...)

**• sensibiliser le personnel municipal, développer les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service publi**c
**en 2017 :**

- ✓ Atelier accompagnement des personnes à besoins spécifiques pour les bénévoles du CCAS,
- ✓ Formations des cadres et agents pour la direction des Bâtiments
- ✓ Sensibilisation pour les agents d'accueil « Accueillir une personne en situation de handicap » en lien avec nos partenaires associatifs membres du groupe vivre ensemble du Conseil local des personnes en situation de handicap,
- ✓ Sensibilisation de personnels affectés à l'accueil lors des évènements (Accroche-cœurs, Soleils d'hiver).

Le rapport d'activité complet du service Handicap Accessibilité est disponible sur demande auprès de la direction Santé Publique.

**Développement des Registre Public d'accessibilité** dans les établissements municipaux
Le service Handicap Accessibilité pilote le déploiement des registres.

# ENFANCE

**Référent : Direction Education Enfance**

**1/ L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales**
Rapport d'activités pour l'Accueil des enfants en situation de handicap Année 2017. Les statistiques sont réalisées sur les années scolaires et non civiles.

Toute demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant une pathologie chronique est traitée de **manière spécifique** par les agents du Point Info Famille en ce qui concerne les établissements d'accueil de jeunes enfants (multi accueil, crèche familiale) par les agents du Point Info Famille et des mairies de quartier pour les accueils de loisirs.
**Les Projets Personnalisés d'Accueil (PPA)** ont été mis en place en 2012, suite à l'étude « Parcours des enfants en situation de handicap dans les structures municipales » menée en 2010/2011. Ils sont destinés à favoriser l'accueil des enfants qui nécessitent des aménagements humains ou techniques particuliers. Ces rencontres associent les parents de l'enfant, les professionnels de la structure d'accueil et/ou les professionnels médico-sociaux qui accompagnent l'enfant. Elles ont pour but d'améliorer la connaissance des besoins et compétences de l'enfant, mais aussi de formaliser les moyens et les engagements mutuels.

**Service Petite enfance**
La demande est priorisée pour tout enfant en situation de handicap ou présentant une pathologie chronique pour les crèches et un lien est fait avec les structures concernées.

30 enfants avec un handicap, ou présentant une pathologie sont accueillis en 2017 dans 10 structures différentes. La nature des handicaps est diverse : retards psychomoteurs, troubles sensoriels, trisomie 21, troubles du spectre autistique, troubles envahissants du développement, difficultés dans le comportement et la relation aux autres.

21 d'entre eux sont accompagnés par un service spécialisé (CAMSP ; SESSAD, autres)
3 bénéficient d'un PPA
9 bénéficient d'une reconnaissance (ou en cours) de la Maison Départementale de l'Autonomie.

Organisation de l'accueil :
- Lorsque le diagnostic n'est pas posé, le travail de la directrice et de son équipe est d'une part de repérer les capacités par une observation de l'enfant rigoureuse et partagée, d'accompagner les parents, de respecter leur cheminement tout en veillant aux besoins de l'enfant et de les orienter vers les professionnels et les structures adaptées pour établir un diagnostic.
- Quand le diagnostic est connu ou en cours de reconnaissance, même si un projet personnalisé d'accueil n'est pas réalisé, la visite médicale avec le médecin de la crèche et les échanges entre la directrice et les parents permettent de mieux connaitre les besoins de l'enfant et d'adapter son accueil. La période d'adaptation permet de vérifier les propositions et d'apporter les modifications nécessaires.
- Le temps d'accueil peut aussi être réduit car la collectivité peut ne pas correspondre aux besoins de l'enfant mais aussi au regard de la capacité d'accueil et des autres enfants accueillis car l'équipe n'est pas renforcée.
- L'établissement d'un PPA permet de préciser les conditions d'accueil en rapport avec la situation de l'enfant, son âge et les possibilités de l'équipe d'accueil.
- Une orientation en crèche familiale est parfois proposée aux enfants qui s'adaptent difficilement à la collectivité : taille du groupe, le bruit, la frustration, le début des règles de collectivité.

Formations :
- Une formation assurée par 2 professionnelles du centre Françoise Dolto (CAMSP et CMPP) a été organisée pour les crèches Monplaisir, Roseraie, Bellle Beille sur le thème des : « Troubles psychiques : observer er repérer les premiers signes chez l'enfant de 0 à 3 ans ». (5 séances de 3h pour 13 agents : auxiliaires, EJE, puéricultrices.)

**Service des temps de l'enfant** (Accueils périscolaires et extra scolaires)
73 enfants en situation de handicap ou avec une pathologie chronique ont été accompagnés sur les TAP en 2016-2017. 58 d'entre eux sont scolarisés en classes spécialisées.
14 accueils ont été organisés avec un PPA.

La nature des handicaps des enfants est diverse : troubles sensoriels, troubles de l'élimination (encoprésie, énurésie), troubles du comportement, retard dans les apprentissages, problèmes d'autonomie, troubles autistiques.....

**Organisation de l'accueil des temps d'activités périscolaires** (restauration, activités d'après-midi et garderie du soir) :
Lorsque le diagnostic est établi, l'accueil des enfants lors des TAP est facilité pour permettre la continuité avec la scolarisation de l'enfant. Lorsqu'il y a une reconnaissance du handicap par la MDA et une notification indiquant la nécessité d'un accompagneme nt spécifique, l'équipe d'accueil est renforcée. La difficulté réside dans le recrutement des AVS et la continuité de la prise en charge.

En 2016-2017, 5033 heures d'AVS ont été prises en charge par la Ville.

**Organisation de l'accueil extra-scolaire :**
Lorsqu'elle est possible, la prise en charge de l'enfant est encadrée par un PPA. Les accueils sont possibles lorsqu'ils ne nécessitent pas de renforts des équipes et lorsque les compétences des équipes d'animateurs généralistes suffisent pour accompagner l'enfant en toute sécurité physique et affective.

Formations :
- Temps de l'enfant : poursuite de la sensibilisation au handicap mental, accompagnement des enfants lors des temps d'animation. 42 agents formés cette année. Au-delà d'une sensibilisation au handicap mental, cette formation vise aussi à outiller les équipes pour l'accueil de tous les enfants, y compris ceux sans handicap mais dont le comportement ne semble pas adapté aux règles de la structure.

### 2/ Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire

La direction Education Enfance est confrontée à l'accueil d'enfants dont le comportement met en difficulté les équipes sur le temps péri et extra-scolaire. Faute de solutions ces enfants sont parfois exclus des activités.

Dans le cadre de l'axe 4 du Contrat Local de Santé intitulé « Insertion dans la Cité », une démarche partenariale et pluridisciplinaire a été mise en œuvre pour faciliter l'apport de réponses aux équipes d'animation qui rencontrent des difficultés dans leur mission d'accueil d'enfants, du fait de leur comportement. Ce groupe, co-animé avec la direction Santé Publique (service Handicap Accessibilité et service Souffrance Psychique Précarité Autonomie) fait l'objet d'une fiche actions du CLS.

Les objectifs du groupe pluridisciplinaire peuvent se caractériser par :
- Outiller des équipes (formation, conseils, mobilisation des ressources existantes : CAF, PRE… ; et de susciter la créativité des équipes…)
- Réfléchir à un accompagnement des familles
- Créer un lien entre professionnels, des échanges,

Les partenaires sont l'Education Nationale, la CAF (service de l'action sociale), le Conseil Départemental (Aide sociale à l'enfance et PPSF), le service de pédopsychiatrie du CESAME , l'ADAPEI (service ESCA'L), Handicap Anjou (pôle Enfants, Prévention, Déficience Intellectuelle, troubles Envahissants du Développement : Jardin d'Enfants Adapté), la Mutualité Française Anjou Mayenne (CAMSP polyvalent) le centre Françoise Dolto (CAMSP/CMPP), la Maison Départementale de l'Autonomie, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports, l'ARS, les directions municipales Education Enfance (dont le Programme de Réussite Educative) et Santé Publique .

2 rencontres ont eu lieu cette année. La question de la poursuite de ce groupe de travail a été soulevée. Tous les participants la souhaitent.

Parmi les pistes proposées c'est un guide répertoire qui a été retenu, composé de fiches pratiques pour connaître l'ensemble des partenaires (inspiré de celui qui a été créé en santé mentale).
L'ambition de ce guide est d'aider les professionnels à trouver du soutien et de les aider à orienter les familles. Il pourrait rappeler des éléments essentiels concernant l'enfant, la famille, l'accueil, les signes d'alertes puis, dans une seconde partie, proposer des fiches de présentation des structures, permettant d'identifier leurs rôles et les ressources qu'elles proposent. Par ailleurs, en permettant de réfléchir aux partenariats existants entre les structures, ce travail pourrait permettre de faire apparaître les partenariats à développer.
Afin de préciser les contours du guide et de poser les bases de son contenu un groupe de travail s'est mis en place avec la direction Santé Publique, la coordinatrice du Contrat Local de Santé, la direction Education Enfance, Esca'l, la Mutualité Française, l'Education Nationale.

### 3/ Ateliers sur les Temps d'activités périscolaires

Un TAP sur la langue des signes, animé par une animatrice municipale, a été mis en place à l'école Cussonneau élémentaire. 15 enfants de Cycle 2 ont participés à ce TAP, y compris un enfant en ULIS
Un autre TAP a été réalisé d'avril à juillet 2017 à l'école Victor Hugo : « un autre regard sur le handicap avec des CM1 et CM2 ».

# CULTURE

Référent : direction Culture, Patrimoines et Créations

## Service Ville d'Art et d'Histoire

Le service Ville d'art et d'histoire est très engagé sur la question de l'accessibilité. Il a conduit plusieurs séminaires sur ce sujet et a constitué au fil des ans des outils de médiation (maquettes, visites adaptées, vidéo en LSF sur plusieurs monuments de la ville, photographies en 360° de sites fermés ou difficilement accessibles... disponibles sur le site internet de la ville :
http://www.angers.fr/vivre-a-angers/culture/patrimoine/angers-ville-d-art-et-d-histoire/ressources/application-laissez-vous-conter-angers-au-fil-du-tramway/index.html.
Ses équipes sont formées à l'accueil des personnes en situation de handicap. Lors de ses actions de médiation, le service favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans des groupes ouverts à tous.
Le service participe tous les ans à la création d'un document en braille et gros caractères en lien avec une dizaine de structures culturelles mettant en exergue les rendez-vous accessibles aux personnes déficientes visuelles.
Enfin, tous les ans, une collaboration est organisée avec la Santé Publique pour la mise en place de notre programmation, notamment pour les journées européennes du patrimoine.

**I – Ateliers sur réservation**

| DATE | ATELIER | PUBLIC | HANDICAP | NOMBRE |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2017 | Découverte tactile des matériaux de la Cité | Association Point Y Est | | 3 personnes |
| 12 juillet 2017 | Musique au Grand Théâtre | IME Le Graçalou | | 8 jeunes et 2 accompagnateurs |
| 14 septembre 2017 | Dans le cadre des journées du patrimoine, découverte de l'exposition « Patrimoine caché » au Ronceray | Association APF (France Handicap) | | 9 personnes (dont 4 accompagnants de l'association) |

**II – Journées européennes du patrimoine**

| DATE | ATELIER | PUBLIC | HANDICAP | NOMBRE |
|---|---|---|---|---|
| 16 septembre 2017 | Parcours audio-décrit du quartier de la Doutre en petit train | Individuels sur inscriptions | | 12 personnes |
| 17 septembre 2017 | Les hôtels particuliers de la rive gauche | Individuels sur inscriptions | | 2 personnes |
| 16 septembre 2017 | Découverte du Grand Théâtre | Partenariat avec APF France Handicap | | 6 personnes (dont 2 accompagnants) |

**III – Participation à des évènements spécifiques**

Le 26 septembre 2017, participation à la journée de la déficience visuelle organisée par « les chiens guides d'aveugles » et le Centre de basse vision. Une centaine de personnes sont venues dans la journée s'informer : non et malvoyants, étudiants, professionnels de la vision, médiateurs...

**IV - Communication**
Plaquette de présentation des actions « offres culturelles angevines accessibles aux personnes déficientes visuelles » et présentation de la programmation au public avec les structures culturelles partenaires au Quai le 11 septembre 2017. Une vingtaine de personnes déficientes visuelles ou du monde associatif étaient présentes.
Édition d'une plaquette pour les journées du patrimoine avec les visites et les sites accessibles aux différents handicaps.

**V – Signalétique**
Le travail sur la signalétique à l'image des panneaux installés dans le cadre du réaménagement de la promenade du Bout-du-Monde se poursuit sur les autres secteurs de la ville (Doutre et centre-ville) en partenariat avec Destination Angers, la Santé Publique, l'Information Communication.

## Les Musées d'Angers

### 1/ Public déficient visuel

Cette année, les musées ont développé une offre de visites adaptées permettant de découvrir ou redécouvrir les musées d'art mais également le Muséum des sciences naturelles et leurs expositions temporaires.

**Une programmation de parcours accessibles à destination du public individuel**
Ces parcours commentés accessibles, montrent une hausse de fréquentation et une fidélisation du public.
Musée des Beaux-Arts
**>** « L'art contemporain » avec un atelier d'assemblage adapté : réalisation d'une sculpture contemporaine (samedi 18 février) : 5 participants.
**>** « Les chefs d'œuvre du musée » (samedi 13 mai) : 10 participants.
**Muséum des sciences naturelles**
**>**« À table ! » (mercredi 27 septembre) : découverte des collections et atelier sur les régimes alimentaires : 6 participants.
**Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine**
**>** « Les mini-textiles, Libres comme l'art ! » (samedi 18 novembre) : découverte de l'exposition des mini-textiles puis mise en pratique d'un tissage dans l'espace atelier : 5 participants.
**Des visites pour des groupes constitués**
**>** Au Mba, Association des Chiens Guide d'aveugles de l'Ouest en visite d'apprentissage le 7 février : 7 personnes.
**>** Au MJltc, Fairplay voyage de Noisy-le-grand : 25 personnes dont 11 aveugles et 7 malvoyants.
**Communication**
**>** Participation au programme en braille et gros caractères des structures culturelles du territoire angevin, avec en nouveauté 2017 une version audio consultable sur le site internet de la ville /// coût pour l'ensemble des structures : 1318.19€, part des musées 101.40€
**>** Présentation publique de la programmation accessible des musées 2017/2018 au Quai en septembre 2017.
**>** Mailing d'informations sur l'offre aux participants des différentes animations et associations.
**>** Participation des musées au Salon « Voir autrement » organisée par l'Association des Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest, aux salons Curnonsky, le mardi 26 septembre.

### 2/ Public sourd

Cette année, les musées ont réalisé un nouvel outil d'aide à la visite adapté pour le public sourd : une application de vidéo en LSF : le visioguide sur Le Chant du monde de Jean Lurçat.
Réalisation : Audiovisit
Test et validation : avec de futurs usagers sourds, et les interprètes en LSF de l'entreprise Inter'action.
Présentation : En septembre, salué par le Conseil local.
Inauguration : 14 mars 2018.
Mise en place : 2 visioguides sont à disposition, gratuitement, à l'accueil du musée Jean Lurçat et de la tapisserie contemporaine. L'application est téléchargeable, gratuitement, sur les plates formes de téléchargement.
**>** /// coût de l'application avec les 2 outils : 18 100€ ( dont 4 000€ de subvention DRAC)

**Communication**
**>** Par mailing aux contacts connus.
**>** Sur les réseaux sociaux : Facebook des musées d'Angers
**>** Sur le site internet des musées et la page dédiée aux personnes sourdes et malentendantes.

**Parcours commentés avec interprète en LSF**
> Exposition Mini-textiles, Libres comme l'art ! (dimanche 14 octobre) : 4 personnes sourdes /// 205€

### 3/ Public avec un handicap mental ou psychique

Cette année, les musées ont mené plus de 33 visites avec des associations et des structures spécialisées. Ces visites destinées à des petits groupes de participants s'adaptent en fonction des déficiences : mental ou psychique.

**Projets**
Musée des Beaux-Arts / Galerie David d'Angers / Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine
A titre d'exemple, au musée des Beaux-arts, un groupe de jeunes d'un centre médico-social de Bagneux, a découvert l'exposition BD avec l'auteur Olivier Supiot et un médiateur.
2 visites adaptées dans 2 musées différents avec l'EHPAD résidence Gaston Birgé d'Angers un groupe de personnes Alzheimer.
Le contenu de chaque séance est mis en place suite à des échanges entre le médiateur et l'animateur de l'institut ; il s'agit d'une adaptation d'animations existantes.

On peut noter une augmentation des groupes et une fidélisation du public.
De nombreuses structures réservent régulièrement chaque année des visites avec médiateur :
Handicap psychique : L'Arantèle de Saintes-Gemmes-sur-Loire, Les Euménides d'Angers
Handicap mental : IME Europe des Ponts-de-Cé, SEES la Bélière de Saint-Barthélemy d'Anjou.

### 4/ À destination de tous les handicaps

Au total, tout handicap confondu, plus de 37 visites (libres ou avec médiateur) ont été réalisées dans les musées d'art et au muséum au cours de l'année 2017.

**Les Accroche-Cœurs :**
Depuis 2010 une démarche de renforcement de l'accessibilité du festival a été amorcée et s'est développée avec une personne dédiée à cette mission.
L'objectif premier est de répondre à l'un des fondamentaux du festival : ouvrir le festival au plus grand nombre en touchant tous les publics.

Les actions :
- **Faciliter l'accès aux sites de spectacle pour une meilleure visibilité :**
• proposition de 2 sites de spectacle avec des emplacements réservés et un accueil spécifique
Cour de l'école Cussoneau, Cour du Collège de la Cathédrale,
• personnel d'accueil dédié à l'accueil du public dit « empêché »
• Signalétique spécifique pour les espaces réservés

- **Informer et répondre aux besoins :**
• Formation sur le handicap pour le personnel d'accueil du festival en partenariat avec le service Handicap - Accessibilité.
• Mise en place d'un numéro et d'une adresse dédiés à l'accessibilité pendant le festival.
• Mise à disposition de boucles magnétiques pour les personnes malentendantes pendant un spectacle et sur les kiosques d'informations.
• Agent pratiquant la langue des signes présent au Kiosque d'information Place St Croix

- **Permettre à tous les publics d'assister, de participer au festival :**
• Spectacle donné pour les résidents au sein du foyer logement Bellefontaine en partenariat avec le CCAS

- **Communiquer :**
• Une page internet dédiée à l'accessibilité du festival (plan d'accès aux sites, spectacles dédiés...)
• Une brochure dédiée à l'accessibilité du festival.
• Tableau récapitulatif des spectacles selon les dominantes (sonore ou visuelle)
• Programme en gros caractère en ligne.

Il est à noter que cette année des difficultés d'accès aux sites ont été rencontrées par les publics « empêchés » en raison des mesures de sécurité obligatoires.

## Festival Tempo Rives

Le site de la Cale de la Savatte, le parvis du Quai et plus globalement toute la zone, aménagée durant ces 10 dernières années, sont accessibles.
Pour exemple, concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :
- Le chemin en contrebas des pelouses est accessible par le plan incliné qui démarre sur le quai des Carmes (entrée devant le Bistrot des Carmes), ceci permet d'approcher au plus près de la scène et de bénéficier de meilleures places et conditions d'écoute et de visibilité du concert.
- Le parvis du Quai est au même niveau que la rue, il est entièrement plat. Ceci permet d'accéder à l'ensemble des stands du village et des installations pour le public.

## Offre culturelle angevine accessible aux personnes déficientes visuelles

La Ville contribue à l'élaboration, la valorisation et la diffusion du programme en braille et gros caractères de l'offre culturelle adaptée aux personnes non et malvoyantes des structures culturelles du territoire angevin.
Depuis 2011, onze structures angevines se sont regroupées afin de réfléchir et de mutualiser leurs compétences concernant l'accessibilité de leur offre artistique et culturelle.
Le document en braille et en gros caractères présente les différentes structures culturelles partenaires et les actions adaptées. Il est disponible dans les structures culturelles partenaires, les associations et les services accompagnant la déficience visuelle, ainsi qu'à l'Office de tourisme, ou sur demande à accessibilite@lequai-angers.eu - 02 41 22 20 25

Les partenaires culturels sont :
Angers Nantes Opéra, Le Chabada, CNDC (Centre national de danse contemporaine), Le Quai CDN (Centre dramatique national), EPCC Anjou Théâtre, Association Cinéma Parlant, Cinémas les 400 coups, Festival Premiers Plans, CMN-Château d'Angers, Collégiale Saint-Martin, Ville d'Angers : Service Ville d'Art et d'Histoire et Musées d'Angers.

# ADMINISTRATION GENERALE

**Référent : direction de l'Information et de la Relation aux Usagers**
**Administration Générale, Service Ressources**
Le service ressources forme les accueillants sur la prise en compte de l'accessibilité
Le service ressources devient «lanceur d'alerte» pour les autres services

Service dispositifs électoraux/recensement et ressources internes

- Le service répond avec attention aux obligations légales d'accessibilité des bureaux de vote et des documents mis à disposition des personnes recensées (traduction en braille, accompagnement des personnes aux recensements par internet). Le cas échéant il prend contact avec le tuteur, une personne référente ou une association pour accompagner l'habitant dans sa démarche.

- Le service a pour mission de développer les actions citoyennes avec pour objectif de présenter l'institution et les modalités d'organisation de la vie démocratique représentative (droit de vote, déroulé des élections, fonctionnement du conseil municipal,…).
  Plusieurs groupes de personnes en situation de handicap ont déjà été accueillis à l'hôtel de ville ou sur site pour des présentations et/ou mise en situation. Les actions sont travaillées avec les associations ou institutions pour répondre au mieux à leurs attentes.

- Dans le cadre du projet de réaménagement du hall de l'hôtel de ville, le service Handicap – Accessibilité a été associé dès le début du projet afin de s'assurer du respect des normes légales et réglementaires mais également pour proposer des solutions alternatives pour accompagner les personnes en situation de handicaps (par exemple : prise en compte dans les bureaux mutualisés d'équipement technologiques pour communiquer avec les personnes sourdes).

Le service Handicap Accessibilité organise le développement du pool de boucles magnétiques de guichet
33 établissements (piscines, bibliothèques, mairies de quartier) ont été équipés.

Service à la population :
Formation des agents (Accueil, Etat Civil et Démarches à l'« Accueil des personnes en situation de handicap »).

# Maison de l'Environnement et du Développement Durable

**Référent : direction Environnement – Déchets – Propreté**

## Accès au jardin biologique

Le jardin biologique est un lieu public utilisé comme support de sensibilisation au jardinage bio.
Equipé de bacs surélevés et de tables de jardinage, ces espaces sont utilisés par des personnes âgées en fauteuil ou par des personnes handicapées.
Initialement, Une différence de niveau de 64cm entre les parties basses et hautes du jardin ne permettait pas un accès unique à tous les visiteurs. 5 marches étaient nécessaires pour franchir ce pallier. Un accès secondaire était utilisé pour les personnes handicapées.
Un cheminement par rampe d'accès a été créé pour permettre l'accès au jardin biologique par toute personne en situation de handicap

Désormais l'accès au jardin est possible via un portail de 3 m de large, puis le sol est en stabilisé sur environ 21 m avant d'arriver à un dallage de 9 m de long qui aboutit au pied de la rampe (en bois, 12 m environ). A la sortie de la rampe, le cheminement est de nouveau sur sol stabilisé (arène granitique).

## Jardins aménagés du jardin biologique : projet avec APF France Handicap

L'Association des Paralysés de France vient une fois par semaine pour jardiner dans des bacs surélevés, installés au cœur du jardin biologique.
Ces bacs permettent le positionnement de fauteuils roulants sous les bacs et le travail de la terre à hauteur de bras. Une convention définit les modalités de cette animation entre L'Association des Paralysés de France et la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.

# REUNIONS PUBLIQUES

Une boucle à induction magnétique est proposée sur toutes les réunions publiques. La direction Santé Publique a financé le matériel mobile de casques et boucles individuelles favorisant l'accès à l'information pour les personnes malentendantes lors de manifestation publique. Ce matériel est situé au Service de Ressources Associatives et est disponibles pour l'ensemble des organisateurs de réunions ou manifestations publiques.
La Direction Santé Publique peut également faciliter la mise à disposition du matériel nécessaire à une transcription simultanée sur écran des paroles prononcées par les orateurs et a renouvelé un marché avec la SCOP Le Messageur pour la réalisation de prestations de transcription à distance.
Une interprétation en Langue des Signes Française vient compléter le dispositif lorsqu'une réunion le nécessite ou lors d'une demande spécifique.

Ainsi, le service Handicap - Accessibilité accompagne-t-il les services municipaux pour la mise en place de dispositifs d'accessibilité spécifique.
En 2017, ce fut le cas par exemple pour :
✓ Les Vœux du Maire aux angevins (Transcription simultanée, boucle magnétique, interprétation LSF et mise à disposition d'un fauteuil roulant)
✓ Une rencontre avec les adjoints de quartier Doutre St Jacques Nazareth pour présenter les projets de quartier
✓ La rentrée des solidarités du CCAS
✓ La rencontre du Maire avec les habitants du quartier Doutre St Jacques Nazareth

# Accessibilité des EVENEMENTS

✓ **Journées du Patrimoine :** le service Ville d'Art et d'Histoire organise des visites adaptées aux personnes sourdes (interprétation LSF), aux personnes non et mal voyantes (visites tactiles), aux personnes malentendantes et aux personnes en situation de handicap moteur,

✓ **Accroche-Cœurs :** Accueil possible en LSF sur un site d'information, boucles magnétique de guichet sur les kiosques d'orientation et d'information, diffusion de programmes adaptés (gros caractères, spectacles accessibles, plans de déplacements accessibles...), proposition de spectacles accessibles (boucle magnétique, accueil adapté, places réservées), facilitation de l'approche des transports adaptés jusqu'au site du spectacle ; sensibilisation des accueillants,

✓ **Rentrée des solidarités (CCAS) :** boucles magnétiques, transcription simultanée des conférences, accueil adapté, facilitation de l'approche des transports adaptés.

✓ **Forum pour l'emploi**, organisé par la Mission développement de l'emploi local d'Angers Loire Développement (ALDEV) et réunissant plus de 10000 visiteurs, le forum de l'emploi s'est déroulé au parc des expositions. Chaque accueil a été équipé de boucles magnétiques de guichet, certaines ont été mises à disposition de visiteurs pour le déplacement sur les stands. Les conférences et temps d'échanges collectifs ont été équipés de systèmes de boucles magnétiques également. Un fauteuil roulant était disponible pour des personnes présentant des difficultés à la mobilité. Un repérage des secteurs par couleur, des plans et documents en gros caractères ont été réalisés pour la manifestation. Des interprètes en Langue des Signes étaient présentes pour l'accompagnement des personnes sourdes,

✓ **Agora Forum des associations :** boucle magnétique de guichet à disposition, fauteuils roulants, déambulateurs, interprétation en LSF, plan en relief et en gros caractères

✓ **Semaine d'Information en Santé Mentale** (installation boucle magnétique)

✓ **Soleils d'hiver** : communication adaptée avec insertion de pictogrammes dans les brochures ; les personnes à mobilité réduite, les personnes malvoyantes et les personnes sourdes ou malentendantes avaient donc une information sur l'accessibilité des sites d'une part, sur le caractère à dominante sonore et/ou visuelle des spectacles et animations d'autre part.

Le kiosque Soleils d'Hiver, place du Ralliement, a été équipé de boucles magnétiques pour les malentendants et de programmes en gros caractères pour les malvoyants.

# SOUTIEN à la Vie ASSOCIATIVE

Le service Handicap Accessibilité apporte un soutien aux associations pour accompagner et faciliter le développement de leur projet. Ce soutien peut prendre des formes diverses : soutien financier (subvention de fonctionnement, subvention exceptionnelle pour un projet spécifique), soutien méthodologique, soutien logistique pour l'organisation d'une manifestation...

**• Contribuer au fonctionnement de l'association par l'apport de subventions**
Subventions de fonctionnement par la direction Santé Publique aux associations du domaine « Handicap » : 50360€

**• Faciliter la mise en œuvre de projets par l'apport de subventions exceptionnelles**
Subventions sur projet par la direction Santé Publique aux associations du domaine « Handicap » ou pour un projet en lien avec les thématiques « information, sensibilisation, inclusion... » : 3669€

**• Accompagner le développement de projet par un soutien méthodologique et / ou logistique**
✓ Association Valentin Haüy : Formation aux outils informatiques pour des personnes mal et non-voyantes, en partenariat avec l'association Terre des Sciences et la direction municipale de la Vie Associative.

✓ Aide à l'organisation de la Journée basse vision coordonnée par l'Association les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest le 26 septembre.

✓ Eté au lac : contribution de l'association valentin Haüy à l'organisation d'une initiation à la pétanque adaptée aux personnes déficientes visuelles.

✓ ADAPEI : soutien au travail de transcription en FALC du document de présentation de la carte A'Tout.

✓ Conservatoire National des Arts de la Rue et de l'Espace Public La Paperie : soutien à la mise en œuvre d'une promenade sonore à Monplaisir en octobre 2017.

✓ Association Française Aupetit (AFA – Vaincre la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique) : contribution à l'actualisation de l'application de cartographie des sanitaires accessibles.

✓ Les Echappées Culturelles : Festival « Il n'est jamais trop d'art » : soutien par prêt de matériel.

**• Soutenir l'organisation d'évènements, aides logistiques, méthodologiques et techniques :**
✓ Journée mondiale de l'Autisme le 1er avril à l'initiative des associations Autisme 49 et Unis-cité : stands et animations en centre-ville. Illumination du Musée Pincé et de la fontaine du jardin du Mail en bleu, couleur de l'autisme.
✓ Journée Nationale de l'Audition par le service universitaire de médecine préventive (SUMPPS)
✓ Espoir au fil de l'eau par ENAIRGIE et Vaincre la Mucoviscidose le 28 mai.
✓ Virades de l'espoir par Vaincre la Mucoviscidose, le 24 septembre au Lac de Maine
✓ Handicap International : Pyramide des chaussures
✓ Téléthon les 8 et 9 décembre sur différents sites et espaces publics

# Le Conseil local des Personnes en situation de handicap

Présidé par Françoise Le Goff, adjointe au Maire aux Solidarités Actives et à l'Intégration, le Conseil local des personnes en situation de handicap est un espace de dialogue et d'échange entre les associations de personnes en situation de handicap, les élus et les services municipaux.
Force de proposition, le Conseil aborde différentes questions à la demande des associations (experts d'usage), ou à la demande des élus.
Les participants conduisent également des projets pour aller chaque année à la rencontre de tous les Angevins et forment des groupes de travail thématiques.

**En 2017 :**
L'année est marquée par le renouvellement du mandat de 2 ans en juin. 24 associations représentant tous les handicaps sont membres du Conseil. Trois réunions plénières se sont déroulées. 14 réunions de 10 groupes de travail thématiques.

Les trois réunions plénières ont permis d'aborder des sujets variés comme les questions de mobilité (organisation de la diffusion d'informations par Irigo, l'accès au véhicule adapté Autocité +; les questions de concertation et de médiation liées aux travaux de la nouvelle ligne de tramway, le retour des préconisations suite au diagnostic collaboratif d'accessibilité des transports collectifs), les questions de vie citoyenne et d'accessibilité des évènements angevins (dont contribution à l'opération l'été au lac), et la diversité des offres accessibles (dont la présentation du visioguide LSF pour la découverte du Chant du monde au Musée Jean Lurçat).

**• liens entre le Conseil local et la Commission Communale pour l'Accessibilité**
Groupes de travail consultatifs Conseil local + CCA permettant les diagnostics d'usage :
Installation des bandes de guidage, accessibilité du hall de l'hôtel de ville, confort et sécurité d'usage du carrefour Rameau...

**• Groupes de travail à la demande du Conseil local ou de la Municipalité**
Groupe de travail du Conseil local en 2017 :
- Groupe Vivre Ensemble avec ou sans handicap:
  Sensibilisation des bénévoles du festival Premiers plans à l'accueil des personnes en situation de handicap.
  Animation d'un module de sensibilisation à destination des agents d'accueil municipaux
  Diffusion de la bande dessinée Handi'Cool
  100 personnes sensibilisées au handicap.

- Groupe Évènement de sensibilisation
  Organisation de la deuxième édition de Handi'n Angers (pour mars 2018)

Composition du Conseil local : Mme LE GOFF, Adjointe aux Solidarités Actives ; Mme DAGUIN, Conseillère déléguée au Handicap ; Mme HALLIGON, Conseillère déléguée à la Vie des Quartiers ; M. PILET, Adjoint aux Ressources Humaines ; M. SANTINHO, Adjoint à la Vie Etudiante et à la Jeunesse ; Mme LEMOINE MAULNY, Conseillère municipale
AAPAI 49 ; ADAPEI 49 ; APMH 49 ; APF ; ARIANE ; ASML 49 ; AUTISME 49 ; AVH ; Association Espérance ; FDDS ; FNATH ; GIAA ; GPML 49 ; HANDICAP'ANJOU ; Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest ; Les Chiens d'Eveil d'Anjou ; Les Copains d'Elsa ; OXYGEM ; Simon de Cyrène Anjou ; SURDI 49 ; UNAFAM ; Uni'vers 21 ; Vaincre la Mucoviscidose ; Voir Ensemble

# FOCUS
# Des outils pour vivre ensemble

**FOCUS : Le Groupe Vivre ensemble du Conseil local des personnes en situation de handicap :**

- L'année 2017 a permis de poursuivre la diffusion du guide **Vivre ensemble avec ou sans handicap.**

- La bande dessinée **Handi'cool**, imprimée en décembre 2016 a pu être diffusée à compter du 1er trimestre 2017. Elle met en scène 6 héros dans des situations de vie quotidienne. Destinée à sensibiliser les publics jeunes et à renforcer les connaissances des handicaps, elle vise à permettre à l'enfant de mieux comprendre les handicaps (familiarisation), à renforcer les comportements facilitants le « vivre ensemble », à donner à l'enfant les moyens d'être aidant.

- Le groupe Vivre ensemble a également animé **un module de sensibilisation des agents d'accueil**, à destination des agents municipaux.

- Enfin, dans le cadre du partenariat conduit chaque année avec le festival, le groupe vivre ensemble a sensibilisé **les bénévoles accueillants du Festival Premiers Plans**.

# Politique d'emploi des Travailleurs Handicapés Insertion et Maintien en Emploi

**Référent : Direction des Ressources Humaines**

En qualité d'employeur, la Ville anime une politique volontariste « Handicap et Maintien en emploi » qui repose sur :

**1. Nos valeurs**

- Une politique « Accessibilité, handicap, autonomie » affirmée pour tous les Angevins
- Une détermination d'exemplarité pour les 3 collectivités : Ville Angers – CCAS – ALM
- Un engagement au travers la charte des employeurs publics – Handipacte signée en décembre 2014.
- Une antériorité des actions en faveur de l'insertion et du maintien en emploi. Un engagement dans la durée.
- Une politique handicap, insertion et maintien en emploi intégrée à la politique des Ressources Humaines

**2. Nos engagements**

- Un management global de la santé au travail coordonné par le pôle « Qualité de vie au travail » de la direction des Ressources Humaines
- La mise en lien de la politique de Maintien en emploi avec les autres politiques RH : lutte contre les discriminations, parcours professionnels, démarche santé travail efficacité et qualité de vie au travail...
- L'engagement au travers une convention avec le FIPHFP – 3ème période 2017-2019
- Le déploiement de ses modes d'actions et d'accompagnements auprès des agents bénéficiaires : dispositif Maintien en emploi
- Un dispositif de gouvernance de mise en œuvre et de suivi de la politique Handicap comprenant :
    - Une commission d'évaluation et de suivi de la politique handicap et maintien en emploi
        - Au minimum une fois par an
        - Elus RH et élus thématiques (santé, action sociale); représentants du personnel, professionnels (pôle QVT, médecine de prévention…)
        - Bilan des actions, présentation d'un sujet de fond
    - Une présentation en CHSCT
        - Bilan annuel obligatoire santé sécurité et conditions de travail
    - Une présentation en comité technique
    - Présentation de la DOETH
        - La présentation de la politique handicap fait l'objet d'une approbation unanime des organisations syndicales depuis plusieurs années.
        - Une présentation devant les instances délibérantes
        - Conseil municipal, Conseil de communauté, Conseil d'Administration du CCAS.

**DOETH 2017**

Eléments de la déclaration obligatoire dans le cadre de la Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (effectifs au 1er janvier 2016)

| | VILLE | CCAS |
|---|---|---|
| Population de référence | 3099 | 527 |
| Nb de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) | 200 | 47 |
| Taux d'emploi direct % (*) | 6,45 | 8,92 |
| **Taux d'emploi légal % (**)** | **6,50** | **9,07** |

(*) Le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés correspondant au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée divisé par l'effectif total au 1er janvier de l'année écoulée.
(**) Le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles, il correspond au calcul suivant : le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée + le nombre d'unités déductibles divisé par l'effectif total au 1er janvier de l'année écoulée.

AMIENS

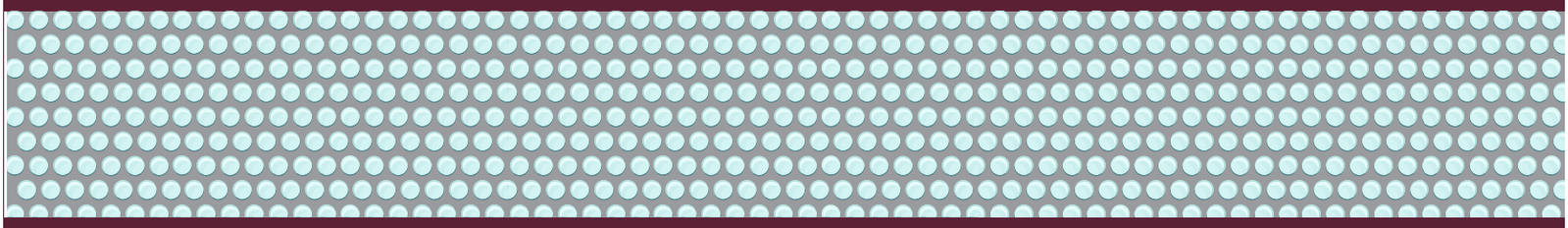

**Conception & impression :** Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole